

BORDEREAU DES PIÈCES

Ce dossier est destiné à compléter et à modifier le dossier de P.L.U. par intégration de la modification simplifiée n°1. Certaines pièces du présent dossier se substituent à leurs équivalents présents dans le dossier global du P.L.U., d'autres viennent en complément.

Exposé des motifs / Porté à la connaissance du public
A annexer au rapport de présentation du P.L.U.

Règlement écrit modifié
Se substitue au règlement écrit du dossier de P.L.U.

Règlements graphiques modifiés : 4.1, 4.1a, 4.1b, 4.3.
Se substituent aux règlements graphiques 4.1, 4.1a, 4.1b, 4.3. du dossier de P.L.U.

Orientations d'Aménagement (pièce 2d)
Se substitue aux orientations d'aménagement du dossier de P.L.U.